



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Carburant en barils	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HL-180007/A	Date 2018-03-08
Client Reference No. - N° de référence du client E60HL-180007	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HL-667-74569	
File No. - N° de dossier hl667.E60HL-180007	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-04-18	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Veilleux, Jean-P	Buyer Id - Id de l'acheteur hl667
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3528 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé à l'intérieur	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Fuel & Construction Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 ÉNONCÉ DU BESOIN – SOUMISSION	2
1.3 ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES	2
1.4 COMPTE RENDU.....	2
1.5 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA - NORMES	6
2.3 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	6
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	6
2.5 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	11
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	11
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION – PLUSIEURS ARTICLES	12
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	13
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	13
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	13
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	16
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	16
6.2 ÉNONCÉ DU BESOIN - CONTRAT	16
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	16
6.4 DURÉE DU CONTRAT	16
6.5 LIVRAISON, INSPECTION ET ACCEPTATION	17
6.6 RESPONSABLES	18
6.7 PAIEMENT.....	18
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	23
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	23
6.10 LOIS APPLICABLES	23
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	24
6.12 INSTRUCTIONS DE MARQUAGE DE BARILS.....	24
6.13 SPÉCIFICATION POUR PALETTISER LES PRODUITS EN BARILS	24
6.14 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	24

ANNEXE «A» - ÉNONCÉ DU BESOIN

ANNEXE «B» - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé du Besoin – Soumission

Le besoin est décrit en détail sous l'Annexe « A ».

Plus d'un contrat pourrait être attribué suite à cette demande de soumissions.

1.3 Entente sur les revendications territoriales globales

Les Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes s'appliquent :

- a. Entente sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavut (ERTIN) pour livraisons* à Eureka, Resolute Bay, Iqaluit, Coral Harbour et Naujaat (Nunavut).

*où « Livraisons à » signifie « biens livrés à, et services rendus dans ».

1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le service Connexion postal étant offert, les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :

1. L'article 05, **Présentation des soumissions**, est modifié comme suit :
 - a. Le paragraphe 1 est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit : « Le Canada exige que chaque soumission, à la date et à l'heure de clôture de la demande de soumissions ou sur demande de l'autorité contractante, par exemple dans le cas d'une soumission acheminée par Connexion postal, soit signée par le soumissionnaire ou par son représentant autorisé. Si une soumission est présentée par une coentreprise, elle doit être conforme à l'article intitulé Coentreprise. »
 - b. L'alinéa 2d. est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit : « de faire parvenir sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) indiqué dans la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions, selon le cas; »
 - c. L'alinéa 2e. est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit : « de veiller à ce que le nom et le numéro d'entreprise - approvisionnement du soumissionnaire, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de la demande de soumissions ainsi que la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions soient clairement indiqués dans la soumission; et »
2. L'article 06, **Soumissions déposées en retard**, le texte est entièrement supprimé et remplacé par le texte suivant :
 - a. « TPSGC renverra les soumissions livrées après la date et l'heure de clôture stipulées dans la demande de soumissions, à moins que ces soumissions ne soient considérées comme des soumissions retardées selon les circonstances énoncées à l'article intitulé Soumissions retardées. Les soumissions transmises par un moyen autre que le service Connexion postal de la Société canadienne des postes seront renvoyées. Dans le cas des soumissions transmises à l'aide du service Connexion postal, les conversations initiées par le Module de réception des soumissions à l'aide du service Connexion postal qui comporte un accès, des dossiers et des renseignements relatifs à une soumission déposée en retard seront supprimées. »

3. L'article 07, Soumissions retardées, est modifié comme suit :

- a. Le paragraphe 1 est modifié pour ajouter l'élément de preuve suivant : « d : une date et heure de l'envoi du service Connexion postel de la SCP indiquée dans l'activité de la conversation du service Connexion postel. »

4. L'article 8, Transmission par télécopieur, est entièrement supprimé et remplacé par l'article suivant :

a. « Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postel

1. Télécopieur

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises par télécopieur. Le seul numéro de télécopieur valide pour la réception des réponses aux demandes de soumissions émises par l'administration centrale de TPSGC est le 819-997-9776 ou, le cas échéant, le numéro de télécopieur indiqué dans la demande de soumissions. Le numéro de télécopieur pour répondre aux demandes de soumissions émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiqué dans la demande de soumissions.
- b. Pour les soumissions transmises par télécopieur, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
- i. réception d'une soumission brouillée ou incomplète;
 - ii. disponibilité ou condition du télécopieur utilisé pour la réception;
 - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
 - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
 - vi. illisibilité de la soumission;
 - vii. sécurité des données contenues dans la soumission.
- c. Une soumission transmise par télécopieur constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article intitulé Présentation des soumissions.

2. Connexion postel

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l'aide du service Connexion postel fourni par la Société canadienne des postes (https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost_conne ct_send_a).
- b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postel, le soumissionnaire doit :
- i. envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou

- ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions, un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- c. Si le soumissionnaire envoie un courriel au Module de réception des soumissions, ce dernier entamera alors la conversation Connexion postel dans laquelle le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions. La conversation du service Connexion postel créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation, et le soumissionnaire peut répondre à la notification par courriel en transmettant sa soumission.
- d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte jusqu'à au moins trente jours ouvrables suivant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. L'adresse de courriel du Module de réception des soumissions à l'administration centrale de TPSGC est :
TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué au champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse du Module de réception des soumissions indiquée à la page 1 de la demande de soumissions pour s'inscrire au service.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postel, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
 - i. réception d'une soumission brouillée ou incomplète;
 - ii. disponibilité ou condition du service Connexion postel;
 - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
 - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
 - vi. illisibilité de la soumission;
 - vii. sécurité des données contenues dans la soumission;
 - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postel.

Une soumission transmise par le service Connexion postel constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article intitulé Présentation des soumissions.

2.2 Office des normes générales du Canada - normes

Un exemplaire des normes dont il est question dans la demande de soumissions, est disponible et peut être acheté auprès du:

Centre des ventes de l'Office des normes générales du Canada
Place du Portage III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Téléphone: (819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)
Télécopieur: (819) 956-5740
Courriel: ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca

Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

2.3 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **dix (10)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en **Ontario** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie **électronique**, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence et tel qu'amendé à l'article 2.1, Instructions, clauses et conditions uniformisées, de la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires. Les soumissionnaires sont requis de soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel à la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations

Si le soumissionnaire fournit simultanément une copie papier de la soumission à l'aide d'une autre méthode de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique aura préséance.

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission **sur papier**, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (1 exemplaire papier)
- Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)
- Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- (b) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

3.1.1 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

a. Besoin - produits équivalents

(i) Pour les articles 3 à 6 inclusivement et l'article 10.

Le soumissionnaire peut offrir l'un des produits suivants, qui seront évaluées comme équivalents.

Carburéacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2016 (dernière édition). Avec additif antigivrants des circuits carburant et additif antistatique.

OU

Carburéacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrants des circuits carburant et additif antistatique.

Le soumissionnaire doit identifier le produit offert à l'Annexe "A".

b. Délai de livraison

Un délai de livraison de _____ jours ouvrables sera nécessaire. *À compléter par le soumissionnaire*

c. Palettes

Le transporteur exigera que l'entrepreneur palettise et manutentionne (y compris avec les courroies) le produit en fût, conformément aux directives de l'Annexe "A".

3.1.2 Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

Le soumissionnaire est responsable de remplir les tirets des articles ci-dessous, si applicables. Cette information devrait être rempli et fourni avec la soumission mais il peut être fourni plus tard.

a. Prix unitaires

Les prix unitaires fermes doivent être indiqués en dollars canadiens par litre et doivent comporter au plus quatre décimales.

Tous les frais de livraison applicables doivent être inclus dans les prix unitaires par litre.

b. Barils et Palettes

(i) Barils Consignés

Il est impératif que les barils soient nouveaux et consignés.

Les tarifs pour les barils consignés doivent être indiqués à l'Annexe "A".

La totalité du crédit doit être accordée pour chaque baril retourné en bon état par le Canada, franc de port de chez le fournisseur jusqu'à:

(Si applicable, le soumissionnaire remplira cette clause applicable aux besoins de barils)

(ii) Palettes et manutention

Les produits doivent être fournis sur des palettes consignées, 4 barils par palette.

Les tarifs pour les palettes consignées et la manutention de chaque palette (y compris avec les courroies) doivent être indiqués à l'Annexe "A".

La totalité du crédit doit être accordée pour chaque palette retourné en bon état par le Canada, franc de port de chez le fournisseur jusqu'à:

(Si applicable, le soumissionnaire remplira cette clause applicable aux besoins de barils)

c. Rajustement des prix unitaires

Les prix unitaires fermes figurant à l'Annexe "A" seront rajustés à la hausse ou à la baisse, tel que détaillé à la Base de paiement.

d. Prix de référence *À compléter par le soumissionnaire*

Les prix unitaires pour le Carburéacteur d'aviation Jet B ou Jet A-1 (articles 3 à 6, et 10), indiqués à l'Annexe "A" feront l'objet de rajustements selon les prix de référence « NYHB », « USGC » ou « LA PIPELINE ». Le soumissionnaire doit choisir pour sa soumission un seul prix de référence, soit « NYHB » ou « USGC » ou « LA PIPELINE ». Le soumissionnaire doit indiquer le prix de référence qui s'applique à sa soumission en marquant d'un X dans l'espace approprié ci-dessous.

NYHB _____ **USGC** _____ **LA PIPELINE** _____

e. Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

N° de l'invitation - Solicitation No.
E60HL-180007/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HL-180007

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL667.E60HL-180007

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL667
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Si l'annexe « B » - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

f. Fluctuation du taux de change

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes :

Référence de CCUA	Section	Date
C3011T	Fluctuation du taux de change	2013-11-06

g. Paiements progressifs

Les paiements progressifs ne seront pas considérés à moins d'être spécifiquement offerts par le Canada dans le présent document

3.1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

a. Critères techniques obligatoires

- (i) Conformité technique (en accord avec l'Annexe "A");

b. Besoin – produits équivalents

(i) Pour les articles 3 à 6 inclusivement et l'article 10

Le soumissionnaire peut offrir l'un des produits suivants, qui seront évaluées comme équivalents.

Carburéacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2016 (dernière édition). Avec additif antigivrants des circuits carburant.

OU

Carburéacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrants des circuits carburant.

4.1.2 Évaluation financière

a. Critères financiers obligatoires

- (i) Le soumissionnaire doit offrir des prix unitaire(s) ferme(s) en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert; et
- (ii) La proposition financière du soumissionnaire doit respecter les modalités de paiement.

b. Autres produits acceptables – Prix évalué

- (i) En ce qui a trait aux **articles 3 à 6** des soumissions offrant le Jet B, le prix calculé sera égal au prix de la soumission moins 10 % de celui-ci. Le prix calculé pour le Jet A-1 sera le prix de la soumission. La soumission recevable dont le prix évalué est le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat, nonobstant le produit acceptable offert. Le contrat reflétera le prix de la soumission par litre du soumissionnaire retenu.

- (ii) En ce qui a trait à l'article 10 des soumissions offrant le Jet B, le prix calculé sera égal au prix de la soumission moins 25 % de celui-ci. Le prix calculé pour le Jet A-1 sera le prix de la soumission. La soumission recevable dont le prix évalué est le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat, nonobstant le produit acceptable offert. Le contrat reflétera le prix de la soumission par litre du soumissionnaire retenu.

Si deux soumissions financières proposent le même prix calculé, les soumissions visant le Jet B seront privilégiées pour ce qui est des articles 3 à 6, inclusivement, et 10.

Voici des exemples du calcul du prix calculé pour le Jet B :

Articles 3 à 6, inclusivement

Prix de la soumission pour le Jet B : 1,25 \$/L.

Prix calculé pour le Jet B : $1,25 \text{ \$/L} - (0,1 \times 1,25 \text{ \$/L}) = 1,125 \text{ \$/L}$.

Article 10

Prix de la soumission pour le Jet B : 1,25 \$/L.

Prix calculé pour le Jet B : $1,25 \text{ \$/L} - (0,25 \times 1,25 \text{ \$/L}) = 0,937 \text{ \$/L}$.

4.2 Méthode de sélection – Plusieurs articles

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas par produit et par destination de livraison sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Plus d'un contrat peut être attribué suite à cette demande de soumissions.

L'évaluation du prix la plus basse considérera les coûts suivants :

- (a) Coût des produits (prix unitaire) x les quantités totales combinées
- (b) Coûts totaux des barils consignés et des palettes consignés
- (c) Coûts totaux de la manutention des palettes qui comprend également les courroies

Le délai de livraison ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du

site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\).](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4)

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

a. Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

- A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date

ou

- B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HL-180007/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HL-180007

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL667.E60HL-180007

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL667
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

b. Certifications des produits *À compléter par le soumissionnaire*

Le soumissionnaire certifie que tous les produits proposés sont conformes aux spécifications à l'Annexe "A".

Signature

Date

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé du besoin - Contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.2.1 Norme du produit

Les produits livrés par l'entrepreneur doivent être conforme à la dernière édition de la norme de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) indiquée dans la description du produit correspondant à chacun des besoins à l'Annexe "A".

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Les articles 1 à 6, inclusivement et l'article 10 seront livrés dans la région de Montréal*. L'entrepreneur doit vérifier et confirmer l'horaire du pont océanique avec le contact indiqué à l'article **6.5.5 - Instructions du cargo**.

Les articles 7 à 9, inclusivement, seront livrés au port de Québec, prévue provisoirement pour la mi-Juin 2018, pour être chargés à bord du NGCC *Pierre Radisson* avec comme destination finale Eureka, au Nunavut.

*Pour les besoins de la présente Demande de Proposition, la région de Montréal est définie comme la grande région de Montréal, qui comprend, entre autres, Côte-Sainte-Catherine et Valleyfield.

6.4.2 Respect des délais de livraison

L'entrepreneur est prié d'aviser l'Autorité contractante dans les plus brefs délais de son incapacité de respecter les délais de livraison fixés et de demander, par la même occasion, une prolongation du délai et de proposer un calendrier de livraison révisé tout en offrant avec sa demande une considération pour cette révision. Le ministère se réserve le droit,

conformément aux conditions générales, **de résilier le contrat, en totalité ou en partie, pour motif d'inexécution**, le jour ouvrable suivant la date de livraison établie dans le contrat.

6.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

Le contrat est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes :

- a. Entente sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavut (ERTIN) pour livraisons* à Eureka, Resolute Bay, Iqaluit, Coral Harbour et Naujaat (Nunavut).

*où « Livraisons à » s'entend des « biens livrés à, et des services rendus dans ».

6.4.5 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Livraison, inspection et acceptation

6.5.1 Camion à plate-forme

Un camion à plate-forme ouvert est requis par l'entrepreneur pour la livraison des produits en baril.

6.5.2 Vérification à la livraison

Des copies de tous billets de vente/reçu de quais émis lors de la livraison devront accompagner les factures.

6.5.3 Inspection et acceptation

Les biens livrés doivent être soumis à l'inspection et l'acceptation par le destinataire au point de destination.

6.5.4 Instructions d'expédition - DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat: Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) à la destination spécifiée à l'Annexe "A".

6.5.5 Instructions du cargo

a. Pour les articles 1 à 6

Les instructions du cargo, le nom et le numéro de téléphone de l'agent de livraison seront fournies par:

Kari Borris, Ressources naturelles Canada, Étude du plateau continental polaire, Tél: 613-878-6073, Courriel: kborris@canada.ca

b. Pour les articles 7 à 9:

Les instructions du cargo, le nom et le numéro de téléphone de l'agent de livraison seront fournies par:

Shelley Rouire, Environnement Canada,
Courriel : shelly.rouire@canada.ca

c. Pour l'article 10:

Les instructions du cargo, le nom et le numéro de téléphone de l'agent de livraison seront fournies par:

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HL-180007/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HL-180007

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL667.E60HL-180007

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL667
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Monty Yank, Parcs Canada, Tél: 867-462-4090,
Courriel: monty.yank@pc.gc.ca

Le fournisseur doit contacter l'agent de livraison avant la livraison.

6.6 Responsables

6.6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Jean-Philippe Veilleux

Agent stagiaire d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers
Division des produits de construction et pétroliers - Division HL
Place du Portage III 7A2, 11 rue Laurier,
Gatineau, Québec K1A 0S5

Téléphone: 873-469-3528 **Télécopieur:** (819) 956-5227

Courriel: Jean-Philippe.Veilleux@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.6.2 Représentant de l'entrepreneur *À compléter par le soumissionnaire*

	Requêtes générales	Livraison/Suivi
Nom :	_____	_____
Titre :	_____	_____
Organisation :	_____	_____
Téléphone :	_____	_____
Télécopieur :	_____	_____
Courriel :	_____	_____

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s), DDP rendu droits acquittés à destinations, précisés dans l'annexe « A », et assujetti à un rajustement tel que mentionné ci-dessous. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception,

ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

a. Carburant d'aviation (grades Jet B et Jet A-1) (Articles 3 à 6, inclusivement, et 10)

L'entrepreneur sera payé sur une base de prix unitaire ferme \pm un ajustement selon les fluctuations dans le Platts Oilgram moyenne hebdomadaire - _____ (*L'autorité contractante indiquera soit « NYHB » ou « USGC » ou « LA PIPELINE » tel que choisi à la partie 3, 3.1.2 d. Prix de référence, par le soumissionnaire*) pour le carburéacteur d'aviation.

b. Essence automobile (Article 2)

L'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme \pm un ajustement selon les fluctuations du Prix de référence Montréal «Regular Unleaded» dans le supplément hebdomadaire tel que publié dans le "Oil Buyer's Guide (OBG)", moyenne à la rampe de chargement du pétrole canadien sans marque.

c. Carburant Diesel (Article 1)

L'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme \pm un ajustement selon les fluctuations du prix de référence Montréal «ULS Dsl No. 1» dans le supplément hebdomadaire tel que publié dans le « Oil Buyer's Guide (OBG) », moyenne à la rampe de chargement du pétrole canadien sans marque.

d. Huile moteur à mélange synthétique (Article 7)

L'entrepreneur sera payé sur une base de prix unitaire ferme tel qu'indiqué à l'annexe « A ».

e. Huile haute tenue pour moteur Diesel (Article 8)

L'entrepreneur sera payé sur une base de prix unitaire ferme tel qu'indiqué à l'annexe « A ».

f. Propylèneglycol (Article 9)

L'entrepreneur sera payé sur une base de prix unitaire ferme tel qu'indiqué à l'annexe « A ».

6.7.2 Prix unitaires/Taxes

Les prix unitaires figurant à l'Annexe "A" excluent toutes les taxes et tous les prélèvements qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer à la vente des produits pétroliers en vertu de toute loi ou de tout règlement fédéral ou provincial ou ordonnance territoriale. Toutefois, lorsque l'offrant doit percevoir en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral ou provincial ou d'une ordonnance territoriale auprès du Canada, au moment de la vente des produits à cette dernière, à moins de dispositions contraires dans le contrat, le Canada remboursera à l'entrepreneur un montant équivalent à toute taxe ou prélèvement, si applicable et justifié par une facture.

6.7.3 Méthodologie d'ajustement – OBG

Formule et calcul pour déterminer l'ajustement des prix unitaires fermes pour:

Essence automobile et diesel (Articles 1 et 2)

Le montant servant à effectuer l'ajustement des prix unitaires sera égal au Prix de référence Montréal applicable pour la semaine se terminant immédiatement avant l'expédition de

carburant (la valeur de semaine "B"), moins le Prix de référence Montréal s'appliquant à la semaine se terminant le **2 mars 2018** (la valeur de semaine "A"), plus de prix de l'offre;

Aux fins d'établissement de la modification à apporter aux prix unitaires dont il est question, il faut utiliser le prix à la rampe de chargement du pétrole canadien sans marque comme suit:

Produit tel que décrit dans l'annexe « A »	Produit tel que décrit dans le « OBG »	Endroit
Essence automobile, grade 1	«Regular Unleaded»	Montréal (Prix moyen)
Carburant Diesel	« ULS Dsl No. 1 »	Montréal (Prix moyen)

Pour le **2 mars 2018**, la valeur «A» est **0.7005\$ CAD pour «Regular Unleaded»**

Pour le **2 mars 2018**, la valeur «A» est **0.8670\$ CAD pour « ULS Dsl No. 1 »**

6.7.4 Méthodologie d'ajustement - Platt's Oilgram

Formule et calcul pour déterminer l'ajustement des prix unitaires fermes pour le carburéacteur d'aviation (grades Jet B et Jet A-1) (Articles 3 à 6, inclusivement et 10):

a. Les prix de référence sont:

NYHB - Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur livré par barge du port de New York (NYH). Les moyennes hebdomadaire sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

USGC - Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur de qualité no 54 du Gulf Coast Pipeline, aux États-Unis. Les moyennes hebdomadaire sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

LA PIPELINE - Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur de qualité West Coast Pipeline L.A., Jet, aux États-Unis. Les moyennes hebdomadaire sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

Tout changement aux prix unitaires doit être calculé de la façon suivante:

Le montant servant à effectuer l'ajustement des prix unitaires sera égal au moyenne hebdomadaire du Prix de référence « Platt's Oilgram », applicable pour la semaine se terminant immédiatement avant l'expédition de carburant (la valeur de semaine "A"), moins la moyenne hebdomadaire du Prix de référence « Platt's Oilgram », s'appliquant à la semaine se terminant le **2 mars 2018** (la valeur de semaine "A"), plus de prix de l'offre;

Si aucun volume « Platt's Oilgram » n'est publié à une certaine date indiquée, le volume publié immédiatement avant la date indiquée s'appliquera.

Pour le **2 Mars 2018**, les valeurs «A» pour chaque prix de référence sont:

NYHB	\$0.6386 CAD
USGC	\$0.6285 CAD
LA Pipeline	\$0.6616 CAD

En ce qui concerne les prix de référence "NYHB", "USGC" ou "LA PIPELINE" l'évaluation hebdomadaire moyenne sera calculée comme suit:

- I. les montants en devises américaines applicables à la moyenne des évaluations hebdomadaires doivent être convertis en devises canadiennes à l'aide de la moyenne hebdomadaire du taux de change officiel de la Banque du Canada pour la semaine correspondante; et
- II. les quantités en gallons US applicables à la moyenne des évaluations hebdomadaires doivent être converties en litres à l'aide du facteur de conversion 3,785412.
- III. Le prix de référence converti en devises canadiennes par litre sera arrondi à quatre décimales, au centième de cent par litre près (0,0001\$/litre). Sans tenir compte d'une quelconque résultante au niveau de la sixième décimale, le cinquième décimale doit être arrondi de la façon suivante: résultat inférieur ou égal à 0,00004\$, arrondi vers le bas; de 0,00005 à 0,00009\$, arrondi vers le haut.

Exemple de calcul à l'aide du prix de référence "NYHB":
(Tous les prix indiqués sont à titre d'exemples seulement)

« Prix de référence NYHB correspondant pour la semaine se terminant le 15 janvier 2016 = U.S. 0,5123\$/Gal. U.S.

Prix de référence NYHB correspondant pour la semaine se terminant le 5 février 2016 = U.S. 0,5298\$/Gal. U.S.

Taux de change officiel U.S. de la Banque du Canada pour la semaine se terminant le 15 janvier 2016 = 1,3871\$ pour un dollar américain

*Taux de change officiel U.S. de la Banque du Canada pour la semaine se terminant le 5 février 2016 = 1,4072\$ pour un dollar américain
Facteur de conversion litres-gallons US = 3,785412*

1) 0,5123\$ X 1,3871\$ ÷ 3,785412 = 0,187723\$ arrondi à 0,1877\$ Cdn le litre

2) 0,5298\$ X 1,4072\$ ÷ 3,785412 = 0,196949\$ arrondi à 0,1969\$ Cdn le litre

3) 2) moins 1) = augmentation de 0,0092\$ le litre »

b. Révision du prix de référence

Dans l'éventualité où :

- I. le prix de référence applicable est abandonné, ou
- II. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada constate que le prix de référence accuse un écart par rapport à la conjoncture du marché, les parties s'entendront sur un nouveau prix de référence pertinent et comparable et on modifiera alors le Contrat de façon à correspondre au nouveau prix de référence à une date convenue par les deux parties.

6.7.5 Termes de paiement

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes :

Référence de CCUA	Titre	Date
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

6.7.6 Barils consignés

Il est impératif que les barils soient nouveaux et consignés.

La totalité du crédit **doit** être accordée pour chaque baril retourné en bon état par le Canada, franc de port de chez le fournisseur jusqu'à:

(L'Autorité contractante indiquera le prix et le lieu, tel que choisi à la Partie 3, 3.2.1.b. (i), par l'entrepreneur)

Il faut identifier les barils consignés, soit en y bosselant la raison sociale, l'emblème, l'écusson ou le cachet de contrôle de la société, soit en fixant une plaque, soit en y peignant des inscriptions au pochoir, soit par tout autre moyen acceptable.

Les fermetures sur les barils expédiés doivent être dotées d'un joint d'étanchéité supplémentaire de marque "Tri-sure" ou "Rieke".

6.7.7 Palettes consignées et manutention

Les produits doivent être fournis sur des palettes consignées, 4 barils par palette.

La totalité du crédit **doit** être accordée pour chaque palette retourné en bon état par le Canada, franc de port de chez le fournisseur jusqu'à:

(L'Autorité contractante indiquera le prix et le lieu, tel que choisi à la Partie 3, 3.2.1.b. (ii), par l'entrepreneur)

6.7.8 Taxes Provinciales

L'entrepreneur sera responsable de l'EXEMPTION de la taxe provinciale sur les combustibles de la province du Québec et de la taxe de vente du Québec, pour permettre la livraison de ce même combustible.

6.7.9 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.8 Instructions relatives à la facturation

1. Factures et renseignements connexes

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

De plus, toutes les factures doivent comprendre les renseignements suivants:

- a. numéro de série du contrat;
- b. nom du Ministère client;
- c. point de livraison (incluant les numéros d'édifices selon le cas);
- d. identification du produit, quantité et le prix par litre;
- e. taxes et/ou prélèvements, selon le cas, et inscrits séparément. Si le fournisseur inclut une taxe et/ou un prélèvement dans le prix unitaire, le montant par litre de chaque taxe ou prélèvement doit être indiqué séparément sur la facture;
- f. Barils, quantité et prix unitaire;
- g. l'adresse où le paiement doit être remis.

2. Distribution des factures

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à l'Annexe "A" pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat.

Les factures seront accompagnées de l'original et d'une (1) copie du bordereau de livraison signé par le destinataire. C'est la responsabilité de l'entrepreneur d'assurer que les renseignements sur les bons de livraison sont lisibles.

Si l'information mentionnée au-dessus est incomplète, la facture ne sera pas payée jusqu'à ce que l'entrepreneur fournisse tous les détails requis.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la conventions;
- (b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe « A », Énoncé du Besoin;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.12 Instructions de marquage de barils

Les barils doivent être marqués conformément à l'Annexe « A ».

6.13 Spécification pour palettiser les produits en barils

L'entrepreneur est tenu par le transporteur, pour la palettisation et la manutention (incluant les courroies) le produit en barils conformément aux procédures énoncées dans l'Annexe « A ».

6.14 Clauses du Guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes :

Référence de CCUA	Section	Date
D3010C	Livraison de marchandises dangereuses/produits dangereux	2016-01-28
D3015C	Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage	2014-09-25
B1505C	Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux	2016-01-28
G1005C	Assurances – aucune exigence particulière	2016-01-28

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: **E60HL-180007/A**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITY QUANTITÉ	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
1	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u></p> <p>Carburant diesel pour véhicules automobiles (routiers), Type A-ULS rendement à basse température point de trouble -48°C, conforme à la norme CAN/CGSB 3.517-2017 (dernière édition)</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-18-1272</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal », Québec durant le pont océanique 2018 pour acheminement à:</p> <p>Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Resolute Bay (Nunavut)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987</p> <p>OU</p> <p>EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)</p>	41,000 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			200 drums / barils 50 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courtoie)</p>			50 pallets/palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-18-1272
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **2018 PCSP- NRCan - Resolute Bay, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITY QUANTITÉ	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
2	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Essence automobile grade 1, Norme CAN/CGSB-3.5-2016 (dernière édition) Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-18-1271</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal », Québec durant le pont océanique 2018 pour acheminement à: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Resolute Bay (Nunavut) <u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987 OU EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan- RNCan.gc.ca (pdf. format only)</p>	<p>32,800 Litres</p>	<p>\$</p>	<p>\$</p>
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			<p>160 drums / barils 40 pallets/ palettes</p>	<p>\$ /drum \$ /pallet</p>	<p>\$ /drum \$ /pallet</p>
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courtoie)</p>			<p>40 pallets/ palettes</p>	<p>\$ /pallet</p>	<p>\$ /pallet</p>

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-18-1271
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **2018 PCSP-NRCAN - Resolute Bay, NU**

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: **E60HL-180007/A**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITY QUANTITÉ	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
3	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant et additif antistatique.</p> <p>OU</p> <p>Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2016 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant et additif antistatique.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-18-1266</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal », Québec durant le pont océanique 2018 pour acheminement à:</p> <p>Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Resolute Bay (Nunavut)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987</p> <p>OU</p> <p>EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)</p>	82,000 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			400 drums / barils 100 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			100 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-18-1266
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **2018 PCSP-NRCAN - Resolute Bay, NU**

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: **E60HL-180007/A**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITY QUANTITÉ	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
4	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant et additif antistatique.</p> <p>OU</p> <p>Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2016 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant et additif antistatique.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-18-1268</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal », Québec durant le pont océanique 2018 pour acheminement à:</p> <p>Nanisivik (Nunavut) pour livraison à la destination finale: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Eureka (Nunavut)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987</p> <p>OU</p> <p>EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)</p>	82,000 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			400 drums / barils 100 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			100 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-18-1268
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **2018 PCSP-NRCAN – Eureka, NU**

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: E60HL-180007/A

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITY QUANTITÉ	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
5	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant et additif antistatique.</p> <p>OU</p> <p>Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2016 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant et additif antistatique.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-18-1270</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal », Québec durant le pont océanique 2018 pour acheminement à:</p> <p>Nanisivik (Nunavut) pour livraison à la destination finale: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Coral Harbour (Nunavut)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987</p> <p>OU</p> <p>EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)</p>	4,100 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			20 drums / barils 5 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			5 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-18-1270
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **2018 PCSP-NRCAN – Coral Harbour, NU**

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TFGC: **E60HL-180007/A**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITY QUANTITÉ	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
6	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant et additif antistatique. OU Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2016 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant et additif antistatique. Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-18-1269</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal », Québec durant le pont océanique 2018 pour acheminement à: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Iqaluit (Nunavut) <u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987</p> <p>OU</p> <p>EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)</p>	<p>16,400 Litres</p>	<p>\$</p>	<p>\$</p>
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			<p>80 drums / barils 20 pallets/ palettes</p>	<p>\$ /drum \$ /pallet</p>	<p>\$ /drum \$ /pallet</p>
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			<p>20 pallets/ palettes</p>	<p>\$ /pallet</p>	<p>\$ /pallet</p>

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-18-1269
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **2018 PCSP-NRCAN – Iqaluit, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITY QUANTITÉ	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
7	<p><u>ENVIRONNEMENT CANADA</u></p> <p>Huile moteur à mélange synthétique « April Superflo », 0W-30 D-SF</p> <p>Aucune substitution</p> <p>Code du destinataire: K3E33 No. de demande: K4E21-18-1273</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal », Québec durant le pont océanique 2018 pour acheminement à:</p> <p>Nanisivik (Nunavut) pour livraison à la destination finale: Environnement Canada Eureka Weather Station Eureka (Nunavut)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> Shelley Rouire Environment Canada 150-123 Main Street Winnipeg, MB R3C 4W2</p> <p>OU</p> <p>Email: shelly.rouire@canada.ca</p>	1,640 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			8 drums / barils 2 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroies)</p>			2 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande K4E21-18-1273
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **See Page 11 of Annex "A" / Voir page 11 de l'Annexe "A"**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITY QUANTITÉ	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
8	<p><u>ENVIRONNEMENT CANADA</u></p> <p>Huile Powerhouse – Valvoline™ Premium Blue™ Huile de première qualité pour moteur Cummins diesel; 15W40</p> <p>Aucune substitution</p> <p>Code du destinataire: K3E33 No. de demande: K4E21-18-1273</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal », Québec durant le pont océanique 2018 pour acheminement à:</p> <p>Nanisivik (Nunavut) pour livraison à la destination finale: Environnement Canada Eureka Weather Station Eureka (Nunavut)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> Shelley Rouire Environment Canada 150-123 Main Street Winnipeg, MB R3C 4W2</p> <p>OU</p> <p>Email: shelly.rouire@canada.ca</p>	3,280 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			<p>16 drums / barils 4 pallets/ palettes</p>	<p>\$ /drum \$ /pallet</p>	<p>\$ /drum \$ /pallet</p>
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			<p>4 pallets/ palettes</p>	<p>\$ /pallet</p>	<p>\$ /pallet</p>

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande K4E21-18-1273
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **See Page 11 of Annex "A" / Voir page 11 de l'Annexe "A"**

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: E60HL-180007/A

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITY QUANTITÉ	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
9	<p><u>ENVIRONNEMENT CANADA</u> L'éthylène glycol Havoline®/Dex-Cool® longue durée pour véhicules Aucune substitution Code du destinataire: K3E33 No. de demande: K4E21-18-1273</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal », Québec durant le pont océanique 2018 pour acheminement à: Nanisivik (Nunavut) pour livraison à la destination finale: Environnement Canada Eureka Weather Station Eureka (Nunavut) <u>INVOICING/FACTURES</u> Shelley Rouire Environnement Canada 150-123 Main Street Winnipeg, MB R3C 4W2 OU Email: shelly.rouire@canada.ca	1,640 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			8 drums / barils 2 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			2 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande K4E21-18-1273
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **See Page 11 of Annex "A" / Voir page 11 de l'Annexe "A"**

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: E60HL-180007/A

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNÉE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITÉ	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
10	<p><u>PARCS CANADA</u></p> <p>Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrants des circuits carburant et additif antistatique.</p> <p>OU</p> <p>Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2016 (dernière édition). Avec additif antigivrants des circuits carburant et additif antistatique.</p> <p>Code du destinataire: 5P419 No. de demande: 5P419-18-0647</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	livré rendu droits acquittés à: « région de Montréal », Québec durant le pont océanique 2018 pour acheminement à: Parc National Ukkusiksalik CP 220 Naujaat, NU X0C 0H0 <u>INVOICING/FACTURES</u> Parks Canada Nunavut Field Unit P.O. Box 278 Iqaluit, Nunavut X0A 0H0	2,460 Litres	\$	\$
	Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes			12 drums / barils 3 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)			3 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 5P419-18-0647
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **Parks Canada -UNP 2018**

<p>DRUM MARKING INSTRUCTIONS FOR REQUISITIONS K4E21-18-1273</p>		<p>INSTRUCTIONS DE MARQUAGE DE BARILS POUR LES NUMÉROS DE COMMANDES K4E21-18-1273</p>	
<p>Product shipped in drums shall be code marked on the drum head and side in a contrasting colour with that of the drum.</p>		<p>Les barils à l'expédition de produits doivent porter sur l'extrémité supérieure et sur la paroi en une couleur qui contraste avec celle du baril.</p>	
<p><u>TOP OF THE DRUM</u></p>		<p><u>DESSUS DU BARIL</u></p>	
IDENTIFICATION CODE	10 cm	CODE D'IDENTIFICATION	10 cm
DESTINATION	5 cm	DESTINATION	5 cm
PRODUCT TYPE	2.5 cm	TYPE DE PRODUIT	2.5 cm
PRODUCT CODE	2.5 cm	CODE DU PRODUIT	2.5 cm
YEAR OF PURCHASE	2.5 cm	ANNÉE D'ACHAT	2.5 cm
<u>SIDE OF DRUM</u>		<u>PAROIL DU BARIL</u>	
IDENTIFICATION CODE	10 cm	CODE D'IDENTIFICATION	10 cm
DESTINATION	5 cm	DESTINATION	5 cm
<p><u>PACKING, MARKING AND DELIVERY INSTRUCTIONS</u></p>		<p><u>MARQUAGE ET À LA LIVRAISON</u></p>	
<p>Drums to be marked in accordance with the marking instructions shown above for the items to be delivered at Eureka, Nunavut.</p>		<p>Les barils doivent être marqués comme indiqué ci-dessus pour les articles destinés à Eureka, Nunavut.</p>	
<p>Identification Code to be: K/36/A Environment Canada - Eureka Weather Station - Eureka, NU</p>		<p>Code d'identification: K/36/A Environnement Canada - Eureka Weather Station - Eureka, NU</p>	
<p>The following additional markings are to be lettered approximately 1" high on top of all drums: NORS 18 Eureka</p>		<p>Les inscriptions additionnelles seront indiquées sur le dessus des barils les lettres devront être d'une dimension d'un pouce: NORS 18 Eureka</p>	
<p>For Eureka: Environment Canada, FOR HIGH ARCTIC WEATHER STATION Products to be delivered in new 205 litre light duty steel (18 gauge) plastic lined drums with safety seal tops. All drums are to be end fillers. All bungs are to be fitted with new gaskets, screwed tight and sealed with a sheet metal cap. Reike and/or Tri-sure fittings only are acceptable.</p>		<p>Pour Eureka: Environnement Canada, FOR HIGH ARCTIC WEATHER STATION Les produits doivent être livrés dans des barils de 205 litres fabriqués d'acier d'épaisseur 18 doublés en plastique. Tous les barils doivent se remplir par les extrémités, les bandes doivent être bien vissées et scellées avec un capuchon de tôle. Les seules joints d'étanchéité acceptés sont ceux de marque Reike et Tri-sure.</p>	
<p>Colour used in marking must contrast with the colour of the drum.</p>		<p>Couleur utilisée pour marquage des barils doit être en opposition avec la couleur du baril.</p>	

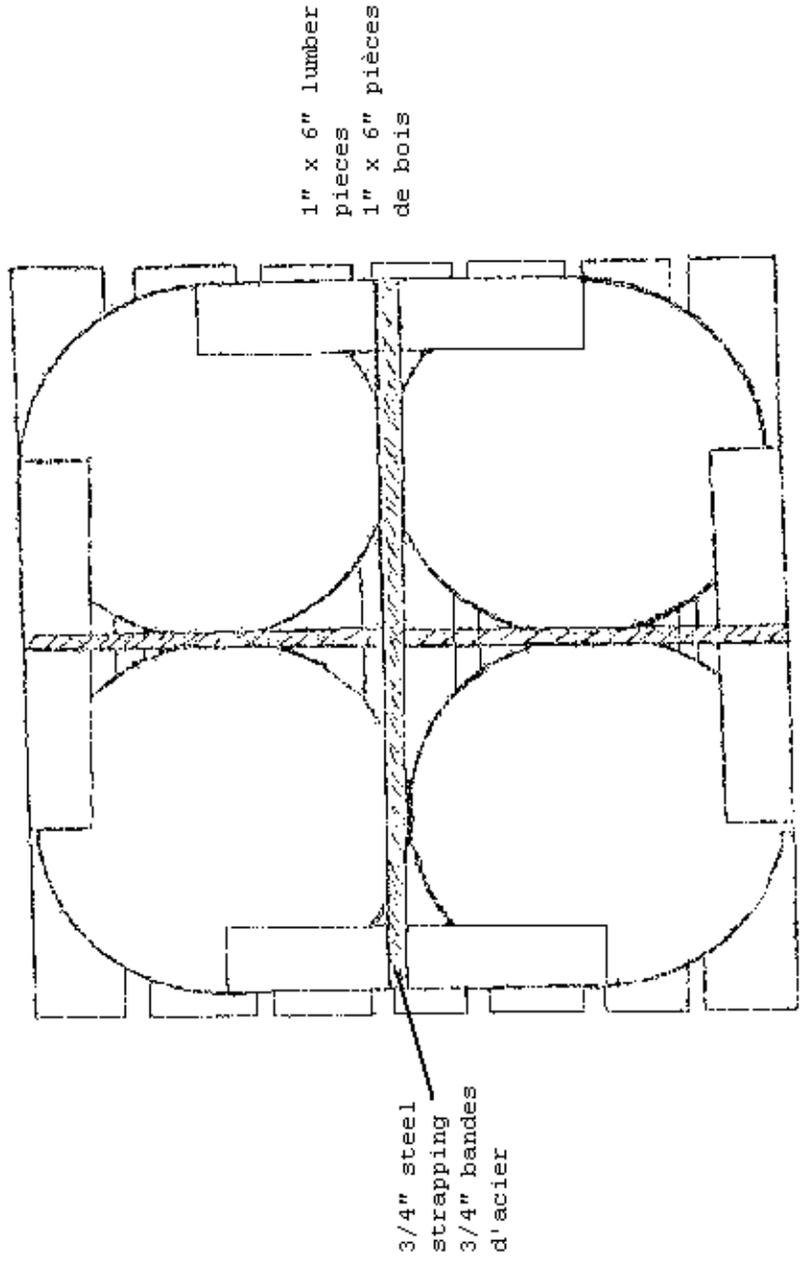
Palletized Drummed Product Specification

Eight pieces of 1" x 6" lumber forming angles on the top and side edges of the drums will be used. They will be fixed to the drums with 2 pieces of 3/4" bands of steel strapping.
An additional band of steel strapping will encircle the waist of the four drums.

Spécification pour palettiser les produits en barils

L'armature doit consister en huit pièces de bois de 1" x 6" réunies par paire; l'angle de chaque paire doit recouvrir le rebord supérieur des barils. Les pièces de bois doivent être fixées aux barils par deux bandes d'acier de 3/4". Une autre bande d'acier doit retenir les quatre barils ensemble par la taille.

TOP VIEW / Vue supérieure



Palletized Drummed Product Specification -

Continued

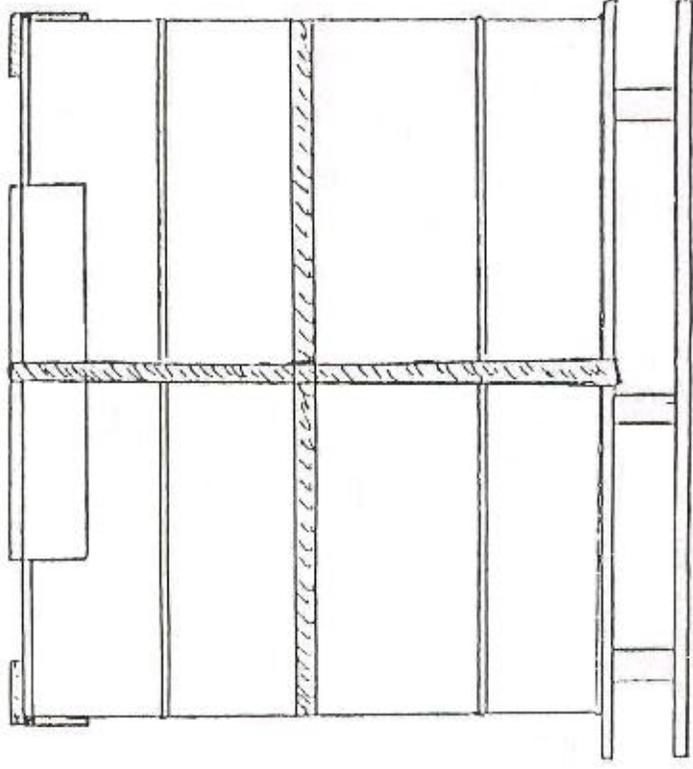
Eight pieces of 1" x 6" lumber forming angles on the top and side edges of the drums will be used. They will be fixed to the drums with 2 pieces of 3/4" bands of steel strapping.
An additional band of steel strapping will encircle the waist of the four drums.

Spécification pour palettiser les produits en

barils - continué

L'armature doit consister en huit pièces de bois de 1" x 6" réunies par paire; l'angle de chaque paire doit recouvrir le rebord supérieur des barils. Les pièces de bois doivent être fixées aux barils par deux bandes d'acier de 3/4". Une autre bande d'acier doit retenir les quatre barils ensemble par la taille.

SIDE VIEW / Vue de côté



N° de l'invitation - Solicitation No.
E60HL-180007/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HL-180007

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HL667.E60HL-180007

Id de l'acheteur - Buyer ID
HL667
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;